



Dettes, huissier, résidant chez mes parents

Par **dalila321**, le **26/12/2016** à **15:49**

Bonjour,

J'ai un frère majeur qui a contracté un crédit à la consommation qui lui est aujourd'hui impossible de rembourser (5000euros). Il n'a plus de travail, et est hébergé chez mes parents. Il est poursuivi par les huissiers depuis quelques temps, et lorsqu'il est revenu vivre chez mes parents j'ai décidé de l'aider en contactant l'huissier qui menaçait de passer au domicile de mes parents. Donc l'été dernier On a mis en place un échéancier pour rembourser l'huissier qui était d'accord, et après un 1er gros versement effectué par mes parents (1200 euros) ils ont régulièrement fait des virements de 200 euros chaque mois. Or, aujourd'hui l'huissier et son client ont décidé de passer à la vitesse supérieure et demande le paiement comptant de la somme restante, soit 3000 euros ! bien sûr nous ne les avons pas ... Ils refusent de poursuivre l'échéancier en prétextant qu'il était convenu qu'en décembre ils puissent revenir sur leur accord (ce qui est faux). Bref....

Aujourd'hui ils menacent de saisir les biens de mon frère au domicile de mes parents, mes questions sont :

- mon frère n'ayant aucun meuble de valeur (frigo et machine à laver datant d'il y a 15ans ça ne doit pas valoir grand chose qu'ils les prennent si ça leur chante ...), ont-ils le droit de prendre les meubles de mes parents ?
- si non, que peut faire l'huissier s'il constate que la somme n'est pas couverte par le peu de chose que détient mon frère ?
- Enfin, puis-je faire appel à un médiateur car nous sommes de bonne foi (1200 euros d'un coup versé, et l'échéancier) et voulons poursuivre cet échéancier mais ils refusent !! pour une

fois qu'un débiteur coopère ils ne sont pas contents....

Je précise que normalement mon frère devrait commencer à toucher ses indemnités chômage en février.

MERCI POUR VOS REPONSES ET ECLAIRCISSEMENTS

Par **cocotte1003**, le **26/12/2016** à **17:22**

Bonjour, les biens de vos parents ne sont pas saisissables puisque la dette ne les concerne pas. Par contre tout ce que possède votre frère l'est, vélo, portable, console, voiture.....
L'huissier agit sous les ordres du chantier qui veut certainement une augmentation de la mensualité. Prenez contact avec L'huissier et faites un échéancier écrit, cordialement